

## **Note d'information**

### **1. Génèse**

Le développement du secteur repose sur la participation et la responsabilisation de tous les acteurs aux différents niveaux (collectivités territoriales, producteurs/ OPA/APCAM, secteur privé, services techniques, ONG et autres partenaires). Or, l'analyse a montré que les capacités d'intervention plus particulièrement des organisations de producteurs et du secteur privé sont le plus souvent limitées du point de vue organisationnel, de la formation, des moyens techniques et financiers. Ces insuffisances freinent à leur tour le processus de transfert des compétences en cours. C'est ainsi que le schéma directeur du développement rural a retenu le renforcement des capacités d'intervention de l'ensemble des acteurs du secteur comme l'une des orientations stratégiques.

Dans la mise en œuvre de SDDR, le Ministère de l'agriculture a opté pour l'élaboration d'une stratégie nationale de formation agricole et rurale. C'est ainsi que, dans le cadre du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP), un consultant a été sollicité pour amorcer le processus d'élaboration d'une stratégie de formation agricole.

A l'issue d'une mission d'appui du consultant réalisée en 2002, un rapport de mission intitulé "Rapport final de mission d'appui à la mise en place d'une stratégie de formation agricole" a été élaboré et partagé au niveau des cadres nationaux du MAEP et du PASAOP. La mise en œuvre des recommandations de ce rapport a commencé avec la mise en place d'un dispositif national "chargé d'élaborer la stratégie nationale de formation agricole et rurale.

### **2. La mise en place du dispositif institutionnel**

#### **2.1. Création du comité de pilotage**

Ainsi, par décision n° 0370/ MDRE- SG du 11 juillet 2002, il a été créé un "Comité de suivi et de mise en œuvre de l'élaboration de la politique de formation agricole".

Le comité est composé d'une vingtaine de membres représentant les départements techniques impliqués dans la formation agricole et rural, la société civile, les ONG. Il est présidé par un conseiller technique du département chargé de l'agriculture

Le comité est doté d'un Secrétariat technique chargé de l'élaboration des documents et dossiers du comité de pilotage, et de suivre l'exécution des recommandations.

#### **2.2. La désignation des membres de l'équipe du comité de pilotage**

Les départements et la société civile ont été sollicité(e)s pour désigner un représentant devant participer à l'animation du comité de pilotage. Ainsi, à partir d'actes officiels, les membres du comité de pilotage ont été désignés

#### **2.3. La nomination du secrétaire technique et la mise en place du secrétariat technique**

Un acte administratif a nommé le secrétaire technique du comité de pilotage. Les autres membres du secrétariat technique : chargé de la formation initiale, chargé de la formation continue, secrétaire, chargé du suivi/évaluation, chauffeur, n'ont pas été nommés. Ainsi, le secrétaire technique a travaillé avec des cadres disponibles dans les différents départements

### **3. Fonctionnement du dispositif**

#### ***Les réunions du comité de pilotage***

Le comité se réunit sur convocation de son président. Les réunions ont pour but d'examiner, de valider les dossiers qui sont soumis par le secrétariat technique et d'orienter les démarches et de faire des propositions

D'avril 2003 à mai 2006, cinq (5) sessions de comité de pilotage ont été organisées

### **4. Elaboration de la SNFAR**

#### **4.1. L'élaboration des dossiers techniques**

Il s'agit des Termes de référence des travaux de diagnostic terrain, des requêtes de financement des activités programmées, des lettres d'information des autorités administratives, politiques et autres acteurs.

#### **4.2. Le diagnostic terrain /La réalisation des études retenues**

Chaque groupe de travail a mené, d'août 2003 à décembre 2003, des missions de collecte des données dans toutes les régions du Mali et dans le District de Bamako. Dans chacune de ces régions, les groupes de travail, selon leur mandat respectif, ont eu des rencontres avec les acteurs : producteurs, productrices et leurs associations, cadres et agents de l'Etat, ressortissants de la société civile, etc.

Pour mener la réflexion sur l'élaboration de la stratégie nationale de formation agricole et rurale, il a été mis en place sept (7) groupes de travail autour, des domaines d'étude suivants :

- les dispositifs éducatifs,
- les cursus, finalités, titres et coûts des formations agricoles,
- le bilan de l'offre de formation,
- le bilan de la demande de formation agricole
- le zonage agro-écologique et typologie des exploitations agricoles
- l'insertion des jeunes dans la production agricole,
- les éléments de caractérisation du Mali et de son secteur agricole

#### **4.3. l'élaboration des rapports**

Les sept (7) rapports d'études diagnostiques qui ont été élaborés à l'issue des missions de terrain, ont servi de base à l'élaboration du rapport de synthèse.

Le rapport de synthèse ainsi élaboré a servi à l'élaboration du document provisoire de la stratégie nationale de formation agricole et rurale

#### ***Les principaux axes de la stratégie nationale de formation agricole et rurale***

##### **1. La refondation des dispositifs de formation agricole et rurale**

Développement de l'enseignement agricole et rural diplômant,  
Développement de la formation qualifiante.

##### **2. La formation des acteurs du secteur rural intervenant dans la formation agricole et rurale.**

Mise en place d'un dispositif de formation agricole et rurale approprié touchant le maximum d'acteurs ;  
Adaptation du dispositif de formation agricole et rurale au contexte de la décentralisation.

##### **3. Le développement institutionnel**

Création d'un cadre de concertation entre l'enseignement, la recherche, le conseil agricole et rural et autres prestataires ;  
Identification et définition des rôles et missions des différents acteurs ;  
Création d'un cadre d'analyse des demandes et besoins de formation, d'information, de communication et de suivi-évaluation des actions de formation au niveau national, régional, local et communal.

##### **4. Le financement de la formation agricole et rurale**

Identification et diversification des sources de financement ;  
Mise en place des mécanismes de gestion des fonds alloués.

#### **5. Le processus de validation et d'approbation**

##### **5.1. La tenue de l'atelier de validation de projet de stratégie nationale de formation agricole et rurale**

Cet atelier s'est tenu en juin 2005 et a regroupé une soixantaine de participants tant du niveau central que des niveaux régional et local. La participation de la société civile et des ONG. Un rapport a été produit et le projet de document SNFAR a été validé.

## **5.2. La réunion de cabinet élargie**

L'objet de la réunion de cabinet élargie était de mieux partager le document SNFAR par l'ensemble des structures du département de l'agriculture. Cette réunion a apporté certaines améliorations au document SNFAR

## **5.3. Les réunions interministérielles**

Deux réunions interministérielles ont été faites après le conseil de cabinet élargi. Il s'agissait d'informer et de partager le document SNFAR par les différents intervenants dans la formation agricole et rurale et de disposer de documents pour l'approbation du conseil des ministres.

## **5.4. L'approbation de la SNFAR**

Les documents SNFAR (rapport diagnostic, Le projet de SNFAR, le plan d'actions triennal) ont été soumis des documents SNFAR au Ministre de l'Agriculture pour le Conseil de Ministres

## **6. Les Projets ou activités programmées**

1. La traduction du document SNFAR en langues nationales en vue de mieux informer le maximum d'acteurs ruraux. Ce travail est également programmé après l'approbation du document SNFAR par le Gouvernement
2. L'élaboration de plan d'action après approbation du projet de Stratégie nationale de formation agricole et rurale par le gouvernement. Ce plan d'action définit les objectifs à réaliser annuellement, les coûts afférents, les responsables et les autres acteurs de la mise en œuvre, le chronogramme d'exécution
3. L'élaboration d'un programme d'investissement. Il s'agit ici d'élaborer un programme d'exécution en tenant compte des actions prioritaires d'intervention, de définir après consultation, les bailleurs de fonds pour leur réalisation.
4. La réunion avec les partenaires au développement en vue de mieux situer les participations ou la prise en charge des objectifs et activités de mise en œuvre de la SNFAR. Cette réunion est programmée après l'approbation du document SNFAR par le Gouvernement

## **7. Les dispositifs de construction ou de rénovation en cours**

1. La rénovation et l'équipement des établissements actuels de formation agricole et rurale
2. La création de dispositifs régionaux de formation agricole et rurale en vue de rapprocher au mieux la formation des bénéficiaires
3. la mise en place de réseaux de formation agricole et rurale. pour une meilleure organisation de la demande de formation, de la communication entre les dispositifs de formation et avec les partenaires impliqués dans la formation agricole et rurale.